

Val de Loire wifi public

DES DONNÉES AUX INDICATEURS



Au sein du réseau Val de Loire wifi public, après une première authentification, l'utilisateur est reconnecté automatiquement de site touristique en site touristique, à chaque fois qu'il rencontre le signal Val de Loire wifi public.

Les bornes installées permettent de recueillir ces données de connexion qui vont être anonymisées et traitées. Les données nominatives ne sont ni partagées ni vendues à des tiers.

Des données restituées aux gestionnaires de sites et aux financeurs publics

La restitution des données aux gestionnaires de sites et aux financeurs s'effectue sous forme statistiques.

Les données restituées peuvent concerner l'origine géographique des visiteurs, la durée de séjour sur le territoire, les parcours par typologie de clientèle, le nombre de sites visités. Il sera possible de visualiser des sites qui apparaissent souvent ensemble par exemple. La fidélisation pourra aussi être mesurée en distinguant les primo-visiteurs.



Un programme conforme au règlement général de la protection des données (RGPD)

Le SMO Val de Loire Numérique a conduit une large réflexion pour respecter les recommandations de la CNIL* en matière de données personnelles. Une charte d'utilisation a été spécifiquement rédigée afin que l'utilisateur puisse exercer son droit d'opposition à la collecte ou le stockage de ses données propres.

Par ailleurs, le délégué à la protection des données du SMO Val de Loire Numérique a intégré le projet wifi dès sa conception afin d'assurer la conformité des traitements internes.

La responsabilité de la conformité au RGPD est donc portée par Val de Loire Numérique. L'hypersécurisation des bases contenant les données wifi vient conforter la démarche de protection des données.



En cas d'enquête judiciaire

Le SMO Val de Loire Numérique assure, via son prestataire QOS Telecom, la restitution des données que les autorités judiciaires pourraient requérir dans le cadre d'une commission rogatoire.

Vous êtes déchargé de la responsabilité de production des éléments de traçabilité personnelle des utilisateurs de service issus de la collecte depuis les bornes du wifi touristique.



*CNIL : commission nationale de l'informatique et des libertés.



Exemple de restitution par tableau de bord

